



# Charte Éthique

Une aventure collective

# Sommaire

P.3

## **Les valeurs de notre groupe**

### **La charte éthique**

Objectifs de la Charte Éthique.  
Mise en oeuvre de la Charte éthique.  
Comité Éthique.

### **Conformité à la législation**

P.4

## **Nos engagements comme entreprise**

Clients.  
Fournisseurs et sous-traitants.  
Loyauté des pratiques et respect de la réglementation.  
Cadeaux et invitations.  
Lutte contre la corruption et conflit d'intérêts.  
Respect de la confidentialité et protection des données.  
Protection des actifs de l'entreprise.  
Vérification financière.

P.7

## **Dispositif d'alerte**

Le droit d'alerte éthique  
Procédure d'alerte

## **Conclusion**

P.5

## **Nos engagements comme employeur**

Respect des droits de l'Homme.  
Hygiène, Santé et sécurité.  
Abolition effective du travail des enfants.  
Prohibition de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.  
Temps de travail et Rémunération.  
Harcèlement moral et sexuel.  
Élimination de la discrimination.  
Interdiction du travail dissimulé / Lutte contre le travail clandestin.  
Égalité des chances sur la base du mérite et de la compétence.  
Liberté syndicale et droit à la négociation collective.

P.6

## **Nos engagements comme entreprise citoyenne et responsable**

Responsabilité vis-à-vis de l'environnement.  
Respect des lois et réglementations environnementales.  
Principe de précaution.  
Économie circulaire et gestion des déchets.  
Émissions de GES et utilisation durable des ressources.  
Promotion de la responsabilité sociétale.

## Préambule

**Chez OLINN**, nous croyons qu'une histoire est belle et réussie, parce qu'elle est avant tout collective. Fort d'une identité singulière assise sur un positionnement holistique, qui regroupe plusieurs entités, nous offrons une solution clé en main, bénéfique pour les entreprises, les hommes et leur environnement.

Engagés à travers l'Europe auprès de nos clients, nous souhaitons plus que jamais donner du sens à notre Mission : soutenir la stratégie de développement des entreprises en offrant de multiples réponses aux problématiques d'équipement, privilégiant une approche holistique, durable, et agile au quotidien.

Ainsi, les choix que nous faisons sont guidés par nos valeurs : l'ouverture, la coopération, et l'efficacité. Le développement de nos activités, en France et à l'international, s'inscrit

résolument dans la volonté de bâtir des relations pérennes et durables avec nos clients et partenaires, fondées sur la confiance et l'intérêt mutuels. De même, chacun de nos collaborateurs se porte ambassadeur de ses valeurs, et agit, en toute circonstance et en tout lieu, avec intégrité. En effet, nous considérons que le respect de l'éthique des affaires, et la lutte contre la corruption sont des règles exigeantes et incontournables.

C'est pourquoi nous souhaitons nous engager sur la présente Charte Éthique, qui a pour but de formaliser notre politique d'éthique des affaires, de fixer les normes et principes éthiques de référence à l'attention de nos collaborateurs, et de les porter à la connaissance de l'ensemble des parties prenantes d'OLINN.

## Les valeurs de notre groupe

**Notre groupe OLINN est un groupe européen de services pour les équipements professionnels privilégiant une approche durable et responsable.**

Nous structurons notre management et notre stratégie d'entreprise autour de 3 valeurs clé : **la loyauté, l'éthique et l'esprit d'équipe.**

Ces 3 valeurs essentielles nous guident au quotidien et nous assurent une réussite future. Tous nos collaborateurs partagent cette même vision de l'entreprise et font vivre, ensemble, ces valeurs communes.

“ C'est de cette différence que naît la richesse d'Olinn ”

## La charte Éthique

### Objectifs de la Charte Éthique

Le Groupe OLINN est un groupe présent au niveau européen et ses collaborateurs peuvent être confrontés à des questions éthiques différentes selon les pays.

Cette Charte Éthique a pour but de fixer les normes et principes que les employés et associés du Groupe doivent suivre lorsqu'ils sont face à des dilemmes éthiques sur leur lieu de travail.

Elle permet également à toutes les parties prenantes du groupe OLINN d'agir de manière responsable.

Au-delà de l'aspect juridique, elle formalise l'engagement du groupe OLINN pour l'intérêt général. Cette charte pourra être amenée à évoluer.

Si le salarié ou collaborateur a des questionnements concernant l'éthique, il est important de se référer à cette charte. Pour toute question, il peut aussi demander des précisions à sa hiérarchie. Si les réponses apportées ne sont pas claires ou sont incomplètes, il peut contacter le Comité Éthique.

Cette Charte Éthique est complétée d'un dispositif d'alerte mis en place lorsqu'un salarié ou un collaborateur a des doutes concernant des pratiques pouvant affecter l'entreprise. (cf page 12 de cette charte).

### Mise en oeuvre de la Charte Ethique

Cette Charte s'adresse à toutes les entités du Groupe OLINN et leurs filiales ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs, et ce, pour l'ensemble de leurs activités.

Les principes indiqués dans cette Charte permettent à OLINN de maintenir et renforcer la confiance de ses clients et des parties prenantes.

Chaque collaborateur du groupe se doit de connaître, respecter et veiller à ce que les valeurs et engagements de cette Charte soient appliqués.

Le non-respect d'une partie ou de la totalité de cette Charte peut faire l'objet de sanctions, sous réserve du respect des réglementations locales relatives au droit disciplinaire.

### Comité Éthique

Afin d'assurer la démarche éthique du groupe, OLINN a mis en place un Comité Ethique. Il est composé de membres désignés par le Conseil d'Administration, sur proposition de la Direction Générale du Groupe.

Il a vocation à accompagner la démarche éthique d'OLINN et peut être consulté pour toute question relative à l'application de la présente Charte.

Il s'assure de l'application de la Charte au sein du groupe et veille au bon fonctionnement du dispositif d'alerte, dans le cadre d'éventuelles violations de la présente Charte.

## Conformite à la législation

Le Groupe s'engage à respecter les lois et réglementations relatives au principe de loyauté en vigueur dans les pays où il exerce ses activités. Cette Charte Éthique ne remplace pas les politiques et réglementations des différents pays dans lesquels OLINN est présent. Il faut également se référer à la réglementation et aux normes définies sur son lieu de travail.

Il est de la responsabilité de chacun des collaborateurs et salariés du Groupe de connaître et de respecter les lois et règlements nationaux en vigueur ainsi que les politiques et directives de l'entreprise liés à leurs domaines d'activité.

# Nos engagements comme entreprise

**Le groupe OLINN a comme objectif de construire et maintenir des relations durables basées sur la confiance avec ses clients, fournisseurs et sous-traitants. Cette confiance est construite sur le long terme au travers d'une démarche d'amélioration continue.**

OLINN déclare qu'il se conforme à toutes les lois, réglementations et normes internationales et nationales, applicables à ses activités, y compris, notamment, les normes de droit national ou international applicables :

- aux droits fondamentaux de la personne humaine, en particulier l'interdiction de recourir au travail des enfants ainsi qu'à toute forme de travail servile, forcé ou obligatoire ;
- à la protection de l'environnement ;
- aux infractions économiques notamment la corruption, la fraude, et le trafic d'influence ;
- au droit de la concurrence ;
- à la protection des Données à Caractère Personnel.

## Clients

La priorité du groupe OLINN est la satisfaction de ses clients. Ainsi, le groupe est très attentif à leurs exigences et s'assure que le service rendu est toujours de la meilleure qualité possible. La relation vis-à-vis des clients est placée sous le signe de l'honnêteté et de l'efficacité, une de nos 3 valeurs, afin d'appréhender au mieux les attentes et ainsi créer de la valeur.

## Fournisseurs et sous-traitants

Le groupe OLINN attache une grande importance au choix équitable et transparent des fournisseurs. Ainsi, ils sont choisis selon un processus d'achats et de sélection transparent, équitable et impartial en fonction de critères prédéfinis, explicites et transparents : qualité, coût, délai, et prise en compte également de l'impact environnemental et social des produits proposés, et conformément à notre Charte d'Achats Responsables.

Le groupe OLINN traite ses fournisseurs avec honnêteté, et équité, dans le respect des lois et réglementations applicables, le règlement des fournisseurs conformément aux termes prévus aux contrats, et dans le respect des délais de paiement, sous réserve qu'ils aient entièrement rempli leurs obligations. OLINN a recours à la médiation pour faciliter le règlement à l'amiable des éventuels litiges intervenant lors de l'exécution du contrat.

## Loyauté des pratiques

Les fournisseurs du groupe OLINN adoptent un comportement éthique dans les relations commerciales, et s'engagent à respecter les lois et réglementations relatives au principe de loyauté. Ainsi, ils veillent au respect des règles de la concurrence pour qu'elles soient loyales et équitables. Toute pratique déloyale est proscrite.

## Respect de la réglementation

Les fournisseurs du groupe OLINN s'engagent à respecter les lois et réglementations portant sur les échanges commerciaux, les licences d'importation et d'exportation, ainsi que celles relatives aux douanes.

## Cadeaux et invitations

Les salariés et du groupe OLINN ne doivent en aucun cas se soumettre à des pratiques de cadeaux ou invitations ou toute forme de gratification. Cependant, dans certaines cultures,

pays, les cadeaux et invitations permettent de tisser des liens plus solides et améliorer la relation entre les deux parties. Lorsqu'un cadeau ou invitation est reçu dans le cadre des fonctions du salarié, il est primordial de tenir informé sa hiérarchie et être transparent. Il est important de s'assurer que les cadeaux reçus soient en accord avec les principes éthiques du groupe OLINN.

## Lutte contre la corruption et conflit d'intérêts

Dans l'exercice de ses activités, le groupe OLINN refuse et condamne toutes les pratiques liées à la corruption, au blanchiment d'argent ou au trafic d'influence. Nous avons une « tolérance zéro » en matière de corruption. Nous luttons contre toute forme de corruption, active ou passive, et excluons de toute situation pouvant présenter un conflit d'intérêt. Il est primordial de faire attention à toute pratique visant à influencer une décision commerciale.

Il est essentiel pour un salarié d'informer sa hiérarchie en cas de conflit d'intérêt réel ou potentiel qui pourrait influencer son jugement et ses décisions, conformément à la procédure d'alerte détaillée dans le présent document.

## Respect de la confidentialité et protection des données

Le groupe OLINN s'engage à maintenir confidentielles les informations techniques, commerciales et financières communiquées par ses fournisseurs et à protéger leurs données personnelles en respectant la réglementation en vigueur. Les informations des consommateurs sont conservées en toute sécurité.

Avant de partager une information interne à quelqu'un extérieur au groupe OLINN, il est important de vérifier si l'on peut la communiquer. De plus, le groupe OLINN s'engage à ne conserver que les données nécessaires à ses activités. Enfin, et conformément à nos contrats, l'ensemble des données personnelles présentes dans les appareils confiés à OLINN dans le cadre de ses activités de reconditionnement sont systématiquement effacées.

## Protection des actifs de l'entreprise

Chaque collaborateur ou salarié du groupe OLINN se doit de protéger les biens et ressources qui lui sont confiés au titre de son activité. Ses ressources et biens doivent être utilisés en lien avec leurs activités professionnelles.

## Vérification financière

Le groupe OLINN s'engage à ce que toutes ses informations financières soient exactes et divulguées de façon transparente. Ces documents financiers sont conservés de manière sécurisée.

## Respect du droit de propriété industrielle et intellectuelle

Le groupe OLINN s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle et industrielle, et à se conformer aux règles de droit nationale et internationale ; il s'interdit d'exploiter, par la fabrication, la vente, ou l'utilisation de la propriété d'un tiers, toute marque, brevet, dessin industriel, ou droit d'auteur.

# Nos engagements **comme employeur**

**Le groupe OLINN est engagé en tant qu'employeur pour promouvoir un environnement de travail sain, et sécurisé pour ses employés.**

**Les droits de l'Homme y sont respectés et OLINN veille à ce qu'il n'y ait aucune discrimination ou harcèlement de toute forme.**

## **Respect des droits de l'Homme**

Nous nous sommes engagés à respecter et promouvoir les principes et droits fondamentaux tels que décrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme édictée par l'ONU en 1948, ainsi que les conditions de travail requises par les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et nous conformer aux législations en vigueur dans chaque pays où nous opérons. Nous nous assurons également du respect des Droits de l'Homme à travers toute notre chaîne d'approvisionnement, et veillons aux pratiques de nos fournisseurs. Nous sommes également signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.

## **Hygiène, Santé et sécurité**

La santé et la sécurité de nos salariés et collaborateurs du groupe OLINN est une de nos priorités.

Nous nous efforçons de maintenir un environnement de travail sûr, sain et conforme à la réglementation en la matière. Nous nous engageons à mettre en oeuvre une politique de santé et de sécurité qui vise à garantir à chaque salarié un milieu de travail ne comportant aucun danger pour sa santé et sa sécurité, à maintenir un environnement dans lequel la dignité des personnes est respectée (conventions n° 155 et 120 de l'OIT), et à prendre toutes les mesures nécessaires afin de limiter les accidents du travail pouvant intervenir dans le traitement des tâches courantes d'un salarié.

OLINN propose des formations pour ses employés concernés sur les risques liés à la santé et à la sécurité et effectue des évaluations détaillées des risques professionnels (risques de santé et sécurité au travail).

Chaque salarié et collaborateur se doit de prévenir le responsable sécurité de son site ou sa hiérarchie en cas d'accident, ou dans le cas où une installation pourrait mettre en danger la sécurité des travailleurs.

## **Abolition effective du travail des enfants**

OLINN attache une importance particulière à l'interdiction du travail des enfants et au travail forcé. Nos fournisseurs ont interdiction d'employer des enfants en violation des dispositions des conventions de l'Organisation internationale de Travail (conventions OIT n°138 et n°182).

## **Prohibition de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire**

En aucun cas, un fournisseur ne doit avoir recours au travail forcé et obligatoire ou à l'esclavage, ou à toute autre pratique relevant de l'asservissement ou du travail involontaire, tel que définis dans les conventions fondamentales n° 29 et n° 105 de l'OIT.

## **Temps de travail et Rémunération**

Le Groupe OLINN s'engage à se conformer à l'ensemble des réglementations auxquelles il est assujéti relatif aux rémunérations, aux avantages sociaux et aux heures de travail, notamment celles qui concernent le salaire minimum, la

rémunération des heures supplémentaires, les salaires à la tâche et tout autre élément de rémunération et de limites de la durée du travail et fourniture (conventions n° 1, 30, 95, 100, 131, 163 et 171 de l'OIT).

Toutes les formes de travail, y compris le travail en heures supplémentaires, sont volontaires. Les travailleurs sont libres de quitter leur emploi dans la mesure où ils respectent la période de préavis spécifiée par la loi.

## **Temps de travail et Rémunération**

OLINN s'interdit de recourir à toute menace verbale ou physique, à toute violence physique, aux abus sexuels ou à toute forme de harcèlement (conventions n° 29 et n° 111 de l'OIT). Il est primordial d'être respectueux les uns des autres et traiter nos collègues comme nous aimerions être traité. Chaque collaborateur a droit au respect et à la dignité humaine.

## **Élimination de la discrimination**

OLINN s'interdit toute discrimination, exclusion ou préférence, fondée sur la race ou l'origine ethnique, le sexe, la religion ou les convictions, l'opinion politique, l'activité syndicale, le handicap, l'âge et l'orientation sexuelle dans le recrutement et l'évolution professionnelle et assure une égalité de traitement (Convention de l'OIT n° 111). OLINN propose des formations de sensibilisation concernant la diversité, la discrimination et/ou le harcèlement.

## **Interdiction du travail dissimulé / Lutte contre le travail clandestin**

OLINN s'interdit d'avoir recours de quelque manière que ce soit au travail dissimulé, et s'engage à fournir, sur demande de ses partenaires, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contribution de sécurité sociale.

OLINN proscrit tout travail clandestin, et s'engage à fournir sur demande la liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail.

## **Égalité des chances sur la base du mérite et de la compétence**

OLINN s'engage à promouvoir l'égalité de traitement et l'égalité des chances conformément aux conventions fondamentales n° 100 sur l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes pour tout travail de valeur égale et n° 111 sur le principe de non-discrimination de l'OIT. OLINN met également en oeuvre des formations professionnelles qui permettent de développer ses compétences, sa connaissance de l'entreprise et de ses outils.

## **Liberté syndicale et droit à la négociation collective**

OLINN et ses fournisseurs reconnaissent et respectent le droit de l'employé à la liberté d'association et à la négociation collective comme défini dans les conventions fondamentales n° 87 et 98 de l'OIT. Ils veillent au respect de l'indépendance et du pluralisme syndical, et s'engagent à promouvoir la négociation collective comme un élément central du dialogue social. OLINN reconnaît également le droit de ses employés et collaborateurs à adhérer à une organisation syndicale de leurs choix.

# Nos engagements **comme entreprise citoyenne responsable**

**Nous sommes conscients de l'impact de nos activités sur l'environnement et nous nous efforçons de minimiser cet impact écologique. Il est de la responsabilité de chaque salarié, collaborateur du groupe d'essayer de réduire cet impact dans la limite du possible. L'environnement est une préoccupation majeure du groupe OLINN et nous sommes engagés pour sa protection. Nous déployons une politique environnementale sur les enjeux relatifs à l'économie circulaire, et à la lutte contre le réchauffement climatique, notamment. Nous adhérons Pacte Mondial des Nations Unis (PMNU) et nous sommes certifiés ISO 14001 sur le périmètre OLINN IT.**

Chez OLINN, nous nous attachons à remplir notre mission, faciliter le travail des entreprises en s'adaptant à l'évolution continue de leurs besoins, dans le respect de nos valeurs, fondées sur l'ouverture, la coopération, et l'efficacité.

C'est à partir de ces valeurs que nous avons depuis formalisé notre engagement, et structuré notre démarche RSE, afin d'améliorer l'impact de nos activités et créer de la valeur partagée, pour les hommes et les femmes qui travaillent au

quotidien sur nos sites, mais également pour nos partenaires et fournisseurs.

Conscients des enjeux sociétaux et environnementaux que nous devons, ensemble, relever, nous allons toujours plus loin dans l'amélioration de la qualité des conditions de travail de nos collaborateurs et la diminution de l'impact environnemental de nos activités, en synergie avec nos partenaires.

En tant que leader européen dans la gestion des équipements professionnels, il est fondamental pour atteindre ces objectifs que nos fournisseurs partagent les mêmes valeurs. C'est pourquoi nous les invitons à prendre connaissance de nos engagements, matérialisés par la présente Charte, et à s'associer à nos ambitions, pour pérenniser les relations de confiance et s'inscrire ensemble dans une démarche de progrès continue.

Pour répondre aux grands enjeux du développement durable et faire évoluer son offre de produits, OLINN matérialise son engagement RSE autour des trois piliers suivants :

- Diminuer l'impact environnemental de nos activités, et ceux de nos clients en opérationnalisant leur stratégie RSE ;
- Être un acteur engagé en faveur de l'insertion ;
- Innover en synergie avec nos parties prenantes sur les défis technologiques de demain.

## **Responsabilité vis-à-vis de l'environnement**

Nous oeuvrons pour prendre en compte chacun de nos impacts environnementaux liés à l'ensemble de nos activités, pour nos collaborateurs, pour nos clients, pour nos partenaires et nous allons toujours plus loin dans la diminution de cet impact.

Le groupe OLINN ainsi que ses collaborateurs respectent les éco-gestes et bonnes pratiques environnementales des établissements au sein desquels nous intervenons.

## **Respect des lois et réglementations environnementales**

Nous nous engageons à appliquer les réglementations environnementales existant à l'échelle internationale, nationale et régionale, et répondons aux exigences relatives à la qualité de l'air, du sol, de l'eau et à la pollution.

Nous avons adopté des mesures en faveur de l'environnement permettant d'assurer l'amélioration constante de nos performances en matière d'impact environnemental. Nous nous engageons notamment au respect de l'ensemble des lois et réglementations environnementales qui nous sont applicables, sur l'ensemble de notre chaîne de valeur.

## **Principe de précaution**

Nous adoptons le principe de précaution, et mettons en place un système de management environnemental, leur permettant de détecter, d'identifier et d'évaluer rapidement les risques environnementaux potentiels, par la mise en oeuvre notamment de systèmes de contrôle par des mesures permanentes et fiables. Ils prennent toutes les mesures appropriées pour atténuer les risques environnementaux ou les éliminer lorsque c'est possible, et doivent promouvoir cette démarche auprès de leurs propres fournisseurs.

## **Économie circulaire et gestion des déchets**

Une de nos actions pour réduire l'impact de nos activités sur l'environnement est notre engagement pour l'économie circulaire. Nous veillons à appliquer une gestion responsable des déchets, en travaillant à leur réduction à la source comme en explorant les voies de retraitement, recyclage ou réutilisation. Les émissions de bruits, poussières, odeurs, particules et toute autre source de pollution locale sont surveillées et des plans d'actions sont mis en place pour maîtriser, minimiser et traiter de façon adéquate ces émissions.

## **Liberté syndicale et droit à la négociation collective**

OLINN et ses fournisseurs reconnaissent et respectent le droit de l'employé à la liberté d'association et à la négociation collective comme défini dans les conventions fondamentales n° 87 et 98 de l'OIT. Ils veillent au respect de l'indépendance et du pluralisme syndical, et s'engagent à promouvoir la négociation collective comme un élément central du dialogue social. OLINN reconnaît également le droit de ses employés et collaborateurs à adhérer à une organisation syndicale de leurs choix.

## **Promotion de la responsabilité sociétale**

Nous nous engageons à promouvoir auprès de nos fournisseurs et sous-traitants une démarche de responsabilité sociétale, afin de permettre la diffusion et de faire appliquer les principes de cette Charte Ethique tout au long de la chaîne de valeur.

## Dispositif d'alerte

### Responsabilité vis-à-vis de l'environnement

Le droit d'alerte éthique est un droit donné aux collaborateurs du groupe OLINN qui leur permet de signaler à leur hiérarchie une situation non conforme aux principes exposés dans cette charte.

Si un collaborateur d'OLINN ou toute autre partie prenante est confrontée à des faits, allégations, ou comportements étant susceptibles de contrevenir aux principes de la présente Charte, relevant du périmètre :

- De la corruption ;
- De pratiques anti-concurrentielles ;
- D'atteintes à la sécurité des données personnelles et de l'information ;
- Du travail forcé, travail des enfants, ou trafic d'êtres humains
- De la discrimination ou du harcèlement ;
- De l'atteinte aux Droits de l'Homme ;
- Ou tout autre comportement allant à l'encontre des principes exposés dans cette charte ?

Celui-ci doit réagir conformément à la procédure d'alerte détaillée ci-contre.

### Procédure d'alerte

Lorsqu'un salarié ou collaborateur du groupe OLINN est confronté à un problème d'éthique ou à un manquement aux règles de cette charte, il lui est primordial d'en informer sa direction, la direction des Ressources Humaines du secteur concerné, ou l'un des membres du comité Éthique. Le groupe OLINN met à disposition un dispositif permettant de contacter le comité Éthique par :

- [ethique@olinn.eu](mailto:ethique@olinn.eu)
- 03 83 90 90 90 / Olinn - Comité éthique  
26 avenue de la Garenne BP 90632  
54000 NANCY Cedex

Ce dispositif est également mis à disposition de tout salarié/collaborateur qui souhaiterait obtenir de plus amples informations ou précisions concernant une partie ou la totalité de cette charte.

Lorsque le salarié a donné l'alerte, le comité Éthique sera chargé de traiter l'alerte dans les plus brefs délais. Une enquête sera mise en place se déroulera de manière confidentielle où l'anonymat du lanceur d'alerte est garanti. Toute information donnée lors de cette enquête sera communiquée uniquement aux personnes ayant besoin de connaître cette information. Aucun rapport de bonne foi ne fera l'objet de menaces ou de représailles contre celui qui l'a rédigé.

A la suite de cette enquête, des mesures appropriées seront décidées et mises en oeuvre.

**Arnaud COLLOMB**  
*Directeur général*



## Conclusion

**OLINN s'engage à garantir l'application de la présente Charte, et le bon fonctionnement de sa procédure d'alerte, en portant à la connaissance de l'ensemble de ses parties prenantes : collaborateurs, clients, partenaires et fournisseurs les principes de la présente Charte, et en assurant la bonne promotion de celle-ci tout au long de sa chaîne de valeur, partout où le groupe opère.**

OLINN compte sur l'engagement et la responsabilité de toutes et tous, pour porter les valeurs de la présente Charte, et continuer à faire des principes éthiques et de la lutte contre toute forme de corruption, de discrimination, ou d'atteinte au respect des Droits de l'Homme, des règles incontournables dans les relations d'affaires.

### Signature de la Charte Ethique

Je, soussigné(e), ..... confirme par la présente :

- Avoir pris connaissance de la présente Charte, et compris les principes, valeurs et de manière générale tout le contenu de cette Charte ;
- Adhérer à ses principes et m'engager à les faire appliquer dans mon organisation, et à en promouvoir les principes chez mes sous-traitants et fournisseurs.

Fait à : ..... Le : ..... / ..... / .....

Signature :